

roient si mal advisez de vouloir exécuter quelque mauvaise volonté en cest endroit; et me confiant en la bonne et singulière affection que vous y avez tousjours démontrée je ne vous recommanderay davantaige ce fait icy, sachant aussy qu'il n'en est auleun besoing et que par vostre providence et dextérité sçavez bien pourveoir à tout pendant que le Roy mon-diet filz va par deçà. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayl en sa sainete et digne garde.

Escript à Joynville, le xiii^{esme} jour de février 1569.

Vostre bonne cousine.

CATHERINE.

1569. — 13 février.

Aut. Archives de Turin.

A MON FRÈRE

MONSIEUR LE DUC DE SAVOIE.

Mon frère, encore que je panse que estes bien averti coment Jeanli¹ aveques vint piece d'artillerie tent grose que de campagne et dus² mile homme de piés et bien mile chevaux tous fran-soys s'est séparé d'avecques le prinse d'Orange³

¹ Genlis, écrivait Norris à Cécil le 14 février, a pris le chemin de la Franche-Comté avec 2,000 chevaux et 4,000 hommes de pied. (*Calendar of State papers 1569-1570*, p. 32.)

² Dus, denx.

³ Voici une lettre du prince de Condé au prince d'Orange :

« Monsieur mon cousin, nous avons entendu que on a commencé vous tenir propos de paix et d'autant que nous sçavons au vray que c'est un moyen par lequel nos ennemis veulent empescher ou retarder le secours qu'il vous plaist nous donner, nous vous prions ne vous arrêter à ces beaux langages que le cardinal de Lorraine et ses adhérens font mettre en avant pour vous tromper et circumvenir, et vous acheminer le plus diligemment qu'il vous sera possible au passage de la rivière de Loire, où estant nous aurons moyen de nous joindre avec vous pour nous rendre maistre de nos ennemis, et nous leur

et a pryns son chemin ver Bala¹ et par homme seur que j'é acoteumé d'estre bien avertye qui l'a veu partir et veu résoudre en leur conseil avent s'être séparés, dist que sa résolution ayst d'aler en la Brèse pour venir aysever de preudre quelque passage pour après y fayr venir les reystres qui ne veule marcher sans premièrement voyr un passage seur pour eulx, veu que de cet couté nous leur empêchons d'i pouvoyr plus rentrer et, pour cet aylast, Monsieur de Nemours aveques les forses que le Roy ha amenaye ysi s'an retourne de cet couté là pour empêcher qu'il n'an puise prendre et vous enn é bien voleu avertir, afin que de votre couté, d'aulent que c'est chevous, y volés donner si bon haurdre qui n'i trovet ni ayde ni comodité de vivres ni aultre chause, cet que m'aseure n'obliré de fayre diligemment, car yl partit le setieme de cet moys, et yneonliment que enn avons aysté avertis je n'é voleu fallir vous le ayscripre et vous voyré plus au long par cet que le Roy mon filz vous

baillerons telle loy que nous voudrons et que nous cognoissons estre nécessaire pour vivre cy-aprés en seureté et repos de conscience, vous priant, Monsieur mon cousin, croire qu'il n'y a aucun moyen d'y pourvoir que par une bonne et avantageuse victoire, et après ce que nous aurons réduit nos ennemis à tel point et extrémité qu'ilz puissent toucher au doigt qu'il n'y a moyen de nous pouvoir résister, ce qu'ilz sentiront et recognoistront tous en brief et aussitost que nous nous serons joints tous ensemble, et sur ce, faisant fin à la présente par mes bien humbles recommandations à vos bonnes graces et priant le Créateur vous tenir en sa sainte garde.

« De Niort, le 10 février 1569 ».

« Vos plus affectionnez cousins,

« HENRY, LOYS DE BOURBON.

« Messeigneurs les Princes m'ont commandé de me signer à ce bout de lettre.

« CCASTILLON. »

¹ Bala, Bâle.

* Archives de Berlin.